

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 3
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1489 :

Bois d'Olives - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANEE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1489-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°32/1489 : Bois d'Olives - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre, l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC) mène ses actions d'insertion et d'entretien sur le secteur de Bois d'Olives en partenariat avec le Département de la Réunion :

- Action de lutte contre la dengue par l'enlèvement des dépôts de déchets sauvages, nettoyage et entretien des espaces publics
- Réhabilitation, entretien et valorisation notamment du canal Saint-Etienne.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• D'APPROUVER une convention de mise à disposition du bien ci-dessous désigné à l'Association pour le Développement d'Insertion de la Ravine des Cabris (ADIRC), Association loi 1901 (publiée au J.O le 26/05/2001), immatriculée au SIREN sous le n°428 663 215 – adresse du siège social : 1 rue Paul Cézanne 97432 Ravine des Cabris représentée par son président en exercice Mr Gerville ABOUQUIR, dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Surface	Adresse
Section IE n°736 partie	Local de 41.37 m ² environ	9 Chemin Théodore Hoarau 97432 Ravine des Cabris

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **durée** : 1 an à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'1 (un) mois par l'une ou l'autre des parties
- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public.
- **destination des lieux** : l'entreposage des matériels d'entretien (débroussailleuses, souffleuses, balais ...) dans le cadre du chantier d'insertion d'entretien et de lutte anti-vectorielle sur le secteur de Bois d'Olives

• DE FIXER la redevance à titre gratuit.

Les autres clauses sont relatées dans le projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

• DE L'AUTORISER à SIGNER tous documents liés au suivi de cette affaire et notamment la convention de mise à disposition.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1489-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024